



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: meilleure pratique

Institut: Académie de droit européen (ERA)

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Besoins de formation, évaluation et analyse d'impact
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Ce système d'évaluation et d'analyse d'impact a été spécialement conçu pour évaluer les résultats des ateliers organisés pour mettre en œuvre les modules de formation dans le domaine du droit européen de la famille pour la Commission européenne.</p> <p>Deux à trois mois avant l'organisation de chaque atelier, un <i>questionnaire initial d'évaluation des besoins</i>, accompagné du formulaire d'inscription, est envoyé aux participants intéressés (ou inscrits). En répondant à ce court questionnaire, les candidats donnent un aperçu de leur parcours professionnel et de leur expérience dans le domaine du droit de l'Union en général et, plus concrètement, dans le domaine du droit européen de la famille.</p> <p>Les questions ont pour but de déterminer les raisons pour lesquelles les juges et les procureurs se sont inscrits, ainsi que leurs attentes vis-à-vis de la formation lorsqu'ils participent aux ateliers.</p> <p>Grâce à l'évaluation de ces données, les organisateurs de la formation peuvent rassembler des informations importantes sur le profil professionnel des candidats et leur niveau de connaissance des sujets concernés et, par conséquent, définir les priorités de quels candidats en matière de formation correspondront le mieux aux objectifs du programme.</p> <p>Cette évaluation préalable des besoins de formation pourrait avoir un double effet sur l'efficacité de la formation, à savoir au niveau de la sélection des candidats inscrits et de la définition des besoins de</p>

formation de chaque candidat.

<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Académie de droit européen (<i>Academy of European Law</i>) (ERA) Metzger Allee, 4 54295 Trèves Allemagne Téléphone: + 49 651 93737-0 Fax: + 49 651 93737-773 Courriel: info@era.int Site internet: http://www.era.int</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Même si chaque institution de formation des magistrats dans l'Union européenne a mis en œuvre son propre système d'évaluation des besoins de formation, certaines idées particulièrement intéressantes ont été recueillies dans le cadre de la présente étude.</p> <p>Le mécanisme décrit ci-dessus représente un bon exemple du lien entre l'évaluation des besoins de formation et l'évaluation de la formation, puisqu'il a été conçu comme un processus double d'évaluation immédiate et à moyen terme des effets de la formation. Il peut être considéré comme une MEILLEURE PRATIQUE.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)